



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE :
PARACHEVER L'AUTONOMIE



FILLON2017.FR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : PARACHEVER L'AUTONOMIE

L'enseignement supérieur et la recherche sont des sujets fondamentaux pour François Fillon qui a eu le privilège d'en être en charge deux fois comme ministre, et évidemment aussi comme Premier ministre. Son gouvernement a voulu redonner confiance aux universités : dès mai 2007, **un ministère « plein »** a été chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche car dans un pays qui veut rester au premier rang des puissances mondiales, ces domaines ne méritent pas d'être au second plan. Le projet de loi élaboré par Valérie Pécresse pour donner une vraie autonomie aux universités a été présenté sans tarder et la loi « relative aux libertés et responsabilités des universités » a été promulguée le 10 août 2007 : **entre la nomination du gouvernement et la publication de la loi, il s'est passé moins de trois mois** ; c'est dire que dans un quinquennat, les réformes majeures doivent être réalisées dans un délai très court. Le premier article de la loi fixait les trois missions du service public de l'enseignement supérieur : la formation initiale et continue, la recherche mais aussi une nouvelle mission, « l'orientation et l'insertion professionnelle », devenant ainsi une obligation nationale pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Pour la première fois depuis la loi de 1968, les universités étaient dotées d'une gouvernance forte autour de leur président ; elles recevaient la maîtrise de leur budget ainsi que la gestion de leurs emplois. Les autres dispositions de la loi sont connues : un conseil d'administration resserré de vingt à trente membres maximum pour permettre des délibérations sérieuses et une véritable prise de décision, plutôt que des bavardages interminables sur des points mineurs ; la possibilité de créer des fondations universitaires ; l'obligation faite aux établissements de rendre publiques des statistiques comportant des indicateurs de réussite aux examens, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants ; la mise en place d'une vraie politique de recherche sur projets et les bases d'une logique d'évaluation externalisée des établissements. A cette loi relative aux libertés et responsabilités des universités, se sont ajoutées les lois de finances qui ont marqué la **priorité budgétaire donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche**. 5 milliards d'euros supplémentaires ont été accordés à l'enseignement supérieur entre 2007 et 2012. Ce volontarisme budgétaire a aussi permis de **revaloriser les traitements des jeunes chercheurs et d'augmenter les bourses des étudiants**. Parallèlement, dès 2007 la vente d'une partie du capital d'EDF était affectée à l'« Opération Campus » pour moderniser les équipements universitaires de nombreux sites. Et ce cap a été maintenu malgré la crise financière de 2008. Mieux encore, le plan de relance de 2009 a injecté 731 millions dans la recherche et l'enseignement supérieur. Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a apporté 22 milliards d'euros, en partie sous la forme d'équivalents de dotations en capital, afin de traduire un soutien déterminant et inscrit dans la durée à l'excellence : conduit sous la forme d'appels à projets sélectionnés par des jurys internationaux, selon des modalités aujourd'hui reconnues par la communauté scientifique dans son ensemble, ce programme a permis de soutenir l'émergence de **8 pôles universitaires d'excellence de dimension mondiale**. Au total, avec 1,49% du PIB consacré à l'enseignement supérieur, la France dépassait en 2012 l'Allemagne, le Royaume Uni et la moyenne européenne (1,43%), et elle était sur la bonne trajectoire pour dépasser la moyenne de l'OCDE (1,59%). La recherche privée a également été encouragée par un crédit d'impôt-recherche attractif.

La politique d'investissements d'avenir, extrêmement ambitieuse tant dans les financements accordés que par leurs modalités et leur niveau d'exigence, n'a fort heureusement pas été remise en cause lors de l'alternance politique de 2012. En revanche sa portée en a été singulièrement atténuée.

Un PIA 2 a été mis en place avec un financement bien moindre. Un PIA3 est aujourd'hui lancé avec des moyens annoncés comme plus substantiels. Il faudra y être attentif. Toujours est-il que la vertu du programme engagé par François Fillon commence à être reconnue. Mais on a perdu beaucoup trop de temps depuis 2012...

En effet sous le quinquennat de François Hollande, **la dynamique générale a été délibérément freinée, si ce n'est brisée dans les faits**. En premier lieu par la loi Fioraso de 2013. Même s'il faut apprécier que, contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux autres secteurs, cette loi n'ait pas mis en cause l'essentiel des dispositions de la loi de 2007, elle a bridé le mouvement initial en alourdissant inutilement la gouvernance du système alors que les investissements d'avenir avaient donné un nouvel élan s'ajoutant à celui de l'autonomie des universités : membres des conseils d'administration plus nombreux, création d'un second organe de gestion à la mission incertaine – le conseil académique –, énième refonte des regroupements, sous la forme de communautés d'universités et établissements particulièrement rigides... Les structures ont été privilégiées par rapport aux projets avec, dans les établissements, d'interminables discussions d'organisation au détriment de la concrétisation des projets de recherche. Ces discussions ont provoqué une perte d'énergie, une lassitude certaine des acteurs de terrain qui, s'ils peuvent approuver la thématique du rassemblement, ne souhaitent pas que celui-ci prenne la forme du « caporalisme »...

Quant à la priorité budgétaire, elle a été largement rognée : baisse alarmante des dotations de l'Agence Nationale de la Recherche (alors que 539 M€ étaient consacrés aux projets en 2012, ces crédits sont été réduits dès 2014 à 414,3 M€ au point de nécessiter une timide annonce de revalorisation par le Président de la République pour le budget 2017), effondrement des crédits des contrats de plan Etat-région, prélèvements sur les fonds de roulement, diminution bien réelle des crédits alloués à la recherche (en particulier pour les organismes de recherche), ... Tout s'est passé comme si l'objectif était de proclamer l'autonomie des universités et la responsabilité budgétaire des établissements d'enseignement supérieur tout en les brisant par un mode de répartition inédit : les universités et les écoles d'ingénieurs bien gérées, celles qui avaient fait des économies grâce à une gestion sérieuse avec pour ambition d'investir et, par exemple, de réaliser des travaux ou de lancer de nouveaux laboratoires de recherche, ont été ainsi ponctionnées en 2015 de 100 millions d'euros au profit des autres. François Fillon avait à l'époque été l'un des premiers à contester cette façon de faire. Il faut rompre avec cette tendance. Nous proposons de construire l'avenir de notre enseignement supérieur et de notre recherche en formulant un objectif puis de dessiner des propositions qui constituent pour ce secteur **une chance**.

L'OBJECTIF

La diversité de notre enseignement supérieur n'est pas un handicap mais constitue une richesse : universités, classes préparatoires et grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, établissements d'enseignement supérieur privés doivent concourir au même objectif d'excellence. Il faut donc clairement assumer l'idée d'une pluralité des acteurs et d'une géométrie variable du paysage de l'enseignement supérieur en France. Il ne s'agit pas de consacrer un enseignement à plusieurs vitesses, mais d'admettre que le modèle unique ne correspond plus à la réalité – si tant est qu'il ait pu exister par le passé –, et qu'il est absurde de le faire survivre, selon une logique uniforme, dans près de

90 établissements présents en France. Arrêtons de croire que toutes les universités font la même chose, celles qui développent une recherche à un niveau mondial et celles qui travaillent dans les villes moyennes pour amener leurs étudiants au niveau licence et les insérer professionnellement. **Le ministère doit accompagner les unes et les autres pour qu'elles offrent ce qu'elles ont de meilleur. Mais les choix stratégiques relèvent d'abord de la responsabilité de l'établissement**, aidé en cela par l'Etat et appuyé par la région ou les métropoles. Seuls des établissements « agiles » et portant pleinement leur stratégie et leurs partenariats auront des chances d'offrir des parcours d'avenir aux étudiants.

A cet effet, il faut **développer la culture de responsabilité, inhérente à la logique d'autonomie**. Cette dernière est encore trop souvent perçue comme la raison d'être principale d'un contrôle toujours plus tatillon du ministère, d'organismes supplémentaires, de la création de « superstructures », qui apparaissent au mieux déconnectées des attentes des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au pire utilisées à des fins de contournement des lourdeurs caractéristiques des établissements qui les composent. Il nous faut écouter et entendre les jeunes enseignants-chercheurs qui nous disent leur espoir : par leur parcours qui souvent les a amenés à se former ou à travailler hors de nos frontières, ils sont conscients de la corrélation, démontrée par nombre d'enquêtes sérieuses, entre le degré d'autonomie et l'excellence de la formation et de la production scientifique des universités. Ils savent que **ce sont les projets développés sur différents sites qui jouent un rôle de catalyseur dans les rapprochements entre les différents acteurs, et non l'inverse comme tente de l'imposer le ministère actuel**. Ils voient les avantages du modèle contractuel, qui se dessine partout, sur le modèle statutaire qui tend à scléroser.

L'avenir, c'est donc de parachever l'autonomie en l'amplifiant conformément au projet initial de 2007. Le temps des structures est derrière nous. Le temps des hommes et des femmes est lui, résolument, devant nous. L'étudiant et l'enseignant-chercheur doivent être placés au cœur de ce projet qui vise à faire de la France la première puissance européenne d'ici dix ans.

LES PROPOSITIONS

POUR LES ETUDIANTS : une formation de haut niveau préparant à l'insertion professionnelle

L'accueil des étudiants dans l'enseignement supérieur

L'accueil des étudiants dans l'enseignement supérieur est le premier des sujets. Il s'inscrit dans un contexte irraisonné et crispé et à une échelle sans précédent du fait de la massification des effectifs. On est en plein dans la France des tabous.

Ainsi, alors que la question de la sélection est vue par beaucoup comme un *casus belli*, la place des filières sélectives (classes préparatoires, grands établissements, IUT, BTS, formations de santé...) est privilégiée par les étudiants et leurs familles puisque ces filières attirent la moitié des bacheliers généraux. Or, ces filières emportent de fortes distorsions d'orientation au détriment des filières universitaires classiques marquées par un terrible taux d'échec des bacheliers en première année : 58,5 %. C'est pourtant une organisation proche du Parti socialiste, la Fondation Terra Nova, qui écrit : « *la « victoire » des opposants à la sélection est une victoire à la Pyrrhus, qui nuit au développement d'une offre universitaire démocratique et de qualité* ».

L'Etat a le devoir de garantir l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, ce qui ne veut pas dire qu'il offre le droit d'accéder à n'importe quelle formation, n'importe quel diplôme de l'enseignement supérieur, ni d'y accéder indéfiniment. Cet accès à l'enseignement supérieur est largement lié aux questions intéressant l'enseignement secondaire. C'est pourquoi il faut d'abord repenser à l'organisation de **notre baccalauréat général et technologique**, pas seulement pour **le simplifier** mais aussi pour en **revaloriser son contenu**. Si le baccalauréat continue à être délivré à onze ou douze épreuves sans exigences fortes, il deviendra un parchemin sans valeur. Le bac ne pourra plus permettre l'accès de tous à l'université s'il conduit plus de la moitié des étudiants à l'échec. Des épreuves plus solides par leur niveau et comptant pour 60% des résultats portant sur des disciplines qui intéressent le plus le lycéen dans sa préparation à l'enseignement supérieur seront mises en place. Les universités feront connaître, pour leurs différents parcours de licence, les épreuves qu'elles recommandent vivement de choisir au baccalauréat. Elles pourront alors dans les filières dites en tension, où se présente un très grand nombre de candidats, non pas recevoir des élèves tirés au sort par les ordinateurs de l'application APB, mais **retenir ceux qui se sont préparés dès le lycée à la voie d'enseignement supérieur pour laquelle ils postulent et qui ont l'envie et le talent nécessaires pour réussir**. À ce titre, l'accès aux études médicales et médico-sociales est un défi qu'il nous faut relever. Face à

la nécessité d'attirer davantage de médecins pour répondre aux attentes de nos concitoyens et aux besoins de notre société, il faut, en liaison avec les professionnels et responsables de la santé, adapter le mécanisme de *numerus clausus* pour qu'il corresponde aux besoins d'installation de médecins dans les différentes régions.

De même, **il faudra confier aux régions la totalité de l'enseignement professionnel** (lycées professionnels, apprentissage) car les régions ont davantage de compétences que les rectorats pour connaître les besoins d'emplois sur leur territoire. Les régions auront donc notamment la responsabilité de préparer des jeunes au bac pro, qui doit rester un bac d'insertion directe dans la vie professionnelle. Si les régions estiment alors, en liaison avec les branches professionnelles, que certains des bacheliers professionnels peuvent aller plus loin, elles pourront rénover complètement certaines sections de techniciens supérieurs de sorte que ces bacheliers puissent par une formation adaptée obtenir un BTS.

De son côté, **l'Etat devra opérer une vraie politique de requalification de la formation en BTS**, car nos entreprises, mais aussi l'administration ou le secteur médico-social, ont besoin plus que jamais de techniciens supérieurs.

Nous disposons au total de 180 000 places en 1^{re} année de STS et d'IUT pour 130 000 bacheliers technologiques. Si la continuité des parcours entre le lycée et l'enseignement supérieur était mieux organisée, nous devrions pouvoir permettre à ces jeunes d'aller plus facilement vers la voie du succès et de l'emploi.

Quant aux universités, elles doivent pouvoir créer librement des filières d'excellence : l'Etat ne devra plus s'opposer aux universités qui souhaitent créer dès la licence, à côté des formations généralistes, des parcours d'excellence. L'université, de son côté, devra aussi développer ses IUT et ses licences professionnelles.

Il faut ensuite régler la question de l'entrée en master qui n'a que trop traîné et dont l'esquisse avancée par le gouvernement par le décret du 25 mai 2016 ne règle rien en définitive ! La cohérence s'impose : dans le système « LMD », un étudiant ne fait pas un demi-master, il suit une

formation le conduisant en deux ans au master. Dès lors, l'entrée en master doit normalement être ouverte d'une part à des étudiants dont le parcours et les résultats précédents en licence révèlent incontestablement des qualités pour continuer, d'autre part à des personnes qui ont déjà une sérieuse expérience professionnelle. C'est pourquoi **chaque université doit être libre de fixer ses règles d'admission pour l'entrée en master, donc dès la 4^e année ; naturellement, elle peut poser des règles différentes selon les masters.** C'est aussi dans le cadre du master qu'elle doit résolument offrir davantage de formations par la voie de l'apprentissage, notamment, pour la formation des enseignants des premier et second degrés. En outre, tout diplômé de master devra maîtriser couramment une langue étrangère en ayant acquis le niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Quant au doctorat, il doit devenir un marqueur de la très haute qualité scientifique et permettre l'accès aux plus éminentes responsabilités dans le secteur privé comme dans l'administration. Les docteurs doivent être encouragés financièrement à créer des entreprises innovantes. La haute fonction publique doit se diversifier en accueillant davantage de docteurs, comme c'est le cas chez nos principaux voisins. La France produit chaque année 14 000 docteurs reconnus dans le monde pour leur qualité exceptionnelle ; elle doit avoir pour ambition d'augmenter ce chiffre de façon significative.

La prise en charge financière adaptée des étudiants le nécessitant

Les étudiants ont souvent des difficultés à financer leurs études dont le coût s'ajoute à celui de la vie quotidienne ; leurs sources de revenu sont limitées. Les montants des bourses, attribuées en fonction de critères sociaux, sont loin de garantir une réelle autonomie. Les prêts bancaires exigent la caution des parents et dépendent donc des revenus de la famille. Au surplus, le système universitaire permet difficilement aux étudiants de concilier travail et études même s'il est clair que beaucoup d'étudiants sont dans l'obligation d'y recourir pour subvenir à leurs besoins.

Le système actuel des bourses est perfectible.

Et il importe de **maintenir les bourses aux mérites** dont le gouvernement, après avoir voulu la suppression, a réduit le montant. Mais ces dispositifs – par simple effet de seuil – sont insuffisants. Et il faudra donner plus de liberté aux établissements pour inventer les moyens d'aider financièrement leurs étudiants qui en ont besoin. Au-delà, une réorganisation de fond doit être mise en chantier en liaison avec le CNOUS et, en particulier, traiter convenablement la question de l'accès au logement étudiant. Ce sujet rejoint la politique du logement en France pour laquelle François Fillon a fait des propositions.

Enfin, la France devra soutenir le dispositif d'échanges européens ERASMUS + qui représente un des beaux succès de l'Europe.

Un accompagnement offensif vers l'insertion professionnelle

La loi LRU de 2007 a prévu un véritable accompagnement vers l'insertion professionnelle dont la réalité va bien au-delà du fait – hautement symbolique – qu'existent désormais au ministère une direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ou des bureaux d'insertion professionnelle dans chaque université. **L'accompagnement doit être poursuivi et renforcé.** En la matière, il convient de s'appuyer sur les expériences de terrain réussies qui sont légion mais demeurent assez mal connues. La question des stages – rendus plus difficiles depuis 2015 – devra être sérieusement repensée et dès lors réglée. Là encore, et selon des tendances disciplinaires, les bonnes pratiques et l'expérimentation devront être favorisées. Il est aussi important de bien distinguer selon les niveaux de sortie (L, M ou D) et ce travail ne peut se mener sans une alliance décisive avec le monde de l'entreprise qui reste le débouché essentiel de nos étudiants, bien loin devant la fonction publique. Là encore il faut savoir écouter et entendre les entreprises ! C'est aussi comprendre que l'enseignement supérieur doit composer logiquement avec l'alternance et l'apprentissage... **La formation tout au long de la vie, qui doit privilégier massivement l'utilisation des**

nouvelles technologies d'enseignement, est le chantier majeur auquel les établissements d'enseignement supérieur français sont confrontés et pour lequel tout est à faire. Il faut être volontaire sur ce dernier point et ambitionner un doublement du nombre d'apprentis dans le supérieur sur cinq ans. C'est du « gagnant-gagnant » pour les trois parties prenantes : les jeunes s'insèrent bien, les entreprises disposent de personnes immédiatement opérationnelles et qualifiées et les universités augmentent significativement leurs ressources. De même, la dimension entrepreneuriale doit être encouragée, s'appuyant en cela sur les expériences déjà menées dans certains établissements ou encore sur les suggestions qui ont pu être formulées par la Conférence des Grandes Ecoles et qui doivent retenir l'attention.

POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : redonner de la fierté et de la liberté

Le statut des enseignants-chercheurs n'a pas été fondamentalement revu depuis le dernier grand texte de 1984 alors que le paysage de l'enseignement supérieur a été profondément bouleversé. Ce constat explique le **hiatus actuel** et donne prise à de nombreuses critiques qui portent aussi bien sur la place du doctorat, le processus de qualification et les conditions du recrutement. **La mobilité européenne et internationale révèle l'inadaptation du système** qui conduit à un phénomène de départ assez important des jeunes chercheurs formés en France vers l'étranger sans assister au mouvement inverse, en particulier à l'issue de "post-doc", privant par là-même la Nation de l'investissement qu'elle a fourni. Peut-on parler sur ce point d'autonomie des établissements alors que les rémunérations, les statuts, les conditions d'accès au corps enseignant sont encore fixés par des réglementations nationales ? Il est donc temps de repenser notre système et les grands principes qui l'animent. Il faut **dire clairement ce que la Nation attend de ses enseignants-chercheurs, quel que soit le statut qui sera le leur, tout en restaurant la dignité des carrières académiques.** La comparaison des systèmes européens montre une très grande diversité de

situations et de solutions. Il est probablement difficile d'en retenir un plus qu'un autre. Comme le rappelle l'IGAENR dans un rapport récent, si la France n'est pas le seul pays où les universitaires ont un statut de fonctionnaire (par exemple : Espagne, Grèce, Italie et, pour les seuls professeurs, Allemagne), à échelle mondiale, cette situation ne concerne qu'une minorité d'universitaires et elle est en voie de régression. Plusieurs Etats ont, en effet, mis en extinction le statut de fonctionnaire de leurs enseignants-chercheurs (par exemple : Russie, Chine, Autriche ou Suisse). La bonne démarche est alors de **partir des défis et des besoins auxquels les universités en France ont à faire face pour tracer la voie : stabilité des effectifs académiques pour mener à bien des projets de long terme, réactivité pour répondre à des demandes nouvelles, internationalisation des effectifs, spécialisation selon une logique d'identification...**

Dorénavant **laissons les universités choisir leurs enseignants, fonctionnaires et contractuels, et gérer ensuite leur carrière.** Toutefois elles devraient respecter deux règles : afin de garantir la qualité de la personne nommée pour la première fois aux fonctions de maître de conférences ou de professeur, **l'université devrait recueillir un avis favorable d'une autorité indépendante** : le Haut conseil de l'évaluation pourrait donc voir ses compétences élargies à cet effet. Par ailleurs, un second principe de nature éthique devrait être posé : sauf dérogation dûment justifiée par l'intérêt de la recherche collective, **un maître de conférences ne pourrait pas être promu immédiatement professeur dans son université d'exercice.** Cette mesure favoriserait la mobilité indispensable dans une carrière académique digne de ce nom.

Ces enseignants, comme leur établissement, doivent être évalués. Evaluation qui aura alors de vraies conséquences sur la carrière. L'idée de faire évaluer les enseignants par leurs pairs est admise par tous et ne saurait être remise en cause. Ce sont plutôt les conditions de l'intervention des pairs qui méritent débat avec la communauté universitaire, en particulier leur mode de désignation ; en France les évaluateurs ne sont pas choisis en fonction de leurs qualités scientifiques, mais du score obtenu par le syndicat qui les a désignés sur une liste pour les élections au CNU.

Enfin **le gouvernement doit davantage consulter les équipes d'universitaires et de chercheurs sur les grands sujets d'avenir** : il est dommage d'ignorer souvent, alors qu'il réfléchit aux enjeux du pays, le formidable réservoir de connaissances et de réflexion que notre pays possède grâce à leur science et à leur travail.

POUR LES ÉTABLISSEMENTS : la nouvelle étape de l'autonomie pédagogique et budgétaire

Les structures

Evitons que nos établissements repassent cinq années à fabriquer des structures et à réécrire des statuts : cela n'est bon ni pour eux ni pour l'image de situation toujours incertaine qu'ils donnent dans le monde. Soyons concrets : **les universités qui le souhaitent doivent pouvoir déroger aux règles générales et expérimenter des dispositifs de gouvernance nouveaux.** Par exemple, élire un président hors du sérail, assurer une plus grande participation des milieux économiques au conseil d'administration, ou un recrutement de moins de professeurs à statut de fonctionnaire et de plus d'enseignants contractuels ou encore une véritable modulation des salaires en fonction de l'enseignement, de la recherche et de la part apportée à l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants.

Parallèlement, il faudra **alléger la structure ministérielle pour qu'elle soit vraiment plus stratégique et plus opérationnelle.** Le rôle de l'Etat est triple : accréditer les diplômes nationaux ; répartir le financement public ; veiller à une politique de sites permettant sur le territoire la mixité universités – grandes écoles – organismes de recherche au bénéfice des Français. L'Etat n'a en revanche plus à se perdre dans de multiples tâches bureaucratiques qui portent atteinte à la liberté d'action des universités et des grandes écoles. La politique d'autonomie doit composer avec la logique de subsidiarité. Il faut donc **transférer de la rue Descartes vers les établissements nombre de cadres, administrateurs civils en particulier,**

qui pourront apporter leur expertise aux services administratifs des universités afin de mieux gérer leurs personnels et leurs budgets, de les aider à être porteurs de projets au niveau européen et de s'intégrer toujours davantage dans le territoire.

Parachever l'autonomie des universités, c'est cesser de leur adresser des circulaires sur tous les sujets.

Mais **les contreparties de l'autonomie existent** et ne doivent pas être oubliées: c'est **le contrôle budgétaire** – celui de l'utilisation des fonds publics – qui incombe au ministère et aux recteurs, et c'est aussi **l'évaluation** des établissements.

L'augmentation du financement de l'enseignement supérieur

Cette augmentation est nécessaire ; elle devra se réaliser par trois voies.

La première, c'est le maintien et si possible l'augmentation de **la part de l'Etat**, mais chacun sait qu'elle ne peut être infinie. Cette augmentation devra se concentrer sur deux priorités : l'amplification des programmes d'investissements d'avenir pour financer de nouvelles équipes et les projets les plus ambitieux et à même de réformer en profondeur, par l'expérimentation et l'exemple, notre système ; la revalorisation des salaires des maîtres de conférences débutants si nous ne voulons pas les voir partir à l'étranger (ce qui est bien) sans revenir (ce qui est une perte pour notre pays).

La deuxième, c'est **le soutien du secteur privé** : les instruments existent et doivent être pérennisés (fondations, fonds de dotation, chaires d'entreprises...), rendus attractifs pour les entreprises et le secteur caritatif, c'est-à-dire simples de mise en œuvre et avec des interlocuteurs avisés. Et, s'il le faut, ces instruments seront adaptés. La réussite de l'Ecole d'économie de Toulouse est, en ce sens, un exemple et un modèle à suivre.

La troisième voie de financement, ce sont **les ressources des universités** : les établissements doivent devenir propriétaires de leurs bâtiments, les louer quand ils ne sont pas utilisés, fixer librement les tarifs d'inscription aux enseignements

hors formation initiale – formation continue et universités d'été, notamment –, et aux formations préparant aux diplômes propres, fixer librement, dans le cadre de leur politique internationale, les droits d'inscription demandés aux étudiants étrangers non communautaires.

Pour les autres étudiants, français et européens, il faut en finir avec les tabous ! Il est absurde, et en tout cas dévalorisant pour l'université et pour la haute idée que nos concitoyens doivent se faire de la science, qu'une inscription annuelle en licence - de 184 euros - représente une dépense inférieure à un abonnement téléphonique portable ou, s'il est en Ile -de-France, à un abonnement aux transports par la carte *Imagine'R* - 342 euros. L'Institut Montaigne a ainsi proposé d'augmenter progressivement les droits en licence avec un objectif de 500 euros par an, tout en continuant à en dispenser les étudiants boursiers. Ce serait sans doute un premier pas vers une prise en charge plus grande des frais de scolarité à partir de l'entrée en master. Car il conviendra de s'inscrire à moyen terme dans la logique de ce que les économistes appellent « **la vérité des coûts et des prix** », l'annoncer aux étudiants pour chaque formation et substituer aux droits d'inscription des frais de scolarité qui représenteraient une part du coût réel de la formation. Cette liberté existe déjà pour les diplômés d'université. Elle existe pour les grandes écoles de l'Etat : l'Ecole centrale demande à ses étudiants des frais de scolarité de 1850 euros, alors que les universités ne peuvent exiger en master que des droits de 256 euros.

Les universités doivent avoir la liberté de fixer les frais de scolarité applicables aux étudiants préparant les diplômes nationaux de master et de doctorat. Elles pourraient, par exemple, fixer ces frais dans le cadre d'une fourchette qu'elles annonceraient à l'Etat lors de leur demande d'accréditation des masters – procédure d'accréditation qu'il faudra d'ailleurs alléger. Mais **il n'est pas question de se lancer, comme outre-Atlantique, dans un système où les universités exigent des sommes astronomiques** qui font de leurs jeunes diplômés des personnes déjà ultra-surendettées : n'oublions pas que la Sorbonne a été fondée en 1257 pour accueillir les étudiants

pauvres ! C'est pourquoi les étudiants boursiers resteront exonérés de participation aux frais de scolarité en master. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des masters en apprentissage devrait abaisser les coûts d'étude pour des étudiants qui seraient logiquement rémunérés dans ce cadre.

L'évaluation

L'évaluation doit porter sur les trois composantes de l'établissement : formation et insertion professionnelle, recherche, gestion. Menée par le Haut conseil de l'évaluation, l'évaluation doit emporter de réelles conséquences. Et notamment le niveau du financement public : par exemple lorsque l'évaluation n'est pas bonne, l'Etat doit baisser le montant du financement accordé à l'établissement et non pas se lancer dans une opération de sauvetage hasardeuse qui n'est pas loin d'un soutien abusif...

POUR LA RECHERCHE : simplifier et faire confiance aux initiatives des chercheurs

La recherche française est au plus haut niveau international dans de nombreuses disciplines : de grands prix, prix Nobel et médailles Fields l'attestent en physique, mathématique, biologie et médecine notamment. C'est une compétition permanente, qui se gagne avec des chercheurs et enseignants chercheurs de haut niveau, que l'on sait attirer et garder, et avec des équipements de pointe qui nécessitent des investissements réguliers. **L'objectif est de renouer avec l'excellence de la recherche et de faire de l'université et des organismes de recherche le fer de lance de l'innovation.**

Les acteurs de la recherche doivent placer ces chercheurs dans les meilleures conditions pour innover. Les universités se sont réformées et doivent à présent entrer dans une sorte de « pause institutionnelle », pour mieux faire vivre leurs projets. Il en va de même pour les organismes de recherche, qu'ils soient généralistes comme le CNRS, gardiens d'une excellence scientifique dans

tous les champs de la connaissance, ou qu'ils soient ciblés sur différents enjeux comme l'Inserm pour la recherche médicale, l'Inra pour l'agronomie, le CEA pour l'énergie et l'industrie, ou encore l'Inria dans le domaine du numérique. Ces organismes seront appelés à se régénérer et à mobiliser davantage leurs forces vers le soutien des projets.

Là encore, inutile de se perdre dans de grandes réformes institutionnelles qui risqueraient de gâcher les énergies. **C'est aux chercheurs qu'il faut donner la priorité.**

Cette priorité passe par la possibilité de financer leurs projets les plus innovants. En ce sens s'impose la **relance de l'agence nationale de la recherche** (ANR), créée il y a 10 ans, considérablement affaiblie et vidée de sa substance depuis 2013, alors même qu'une culture du financement sur projet, plus dynamique et aux standards internationaux, émergeait en France. Depuis l'arrivée du gouvernement socialiste, l'ANR a vu ses moyens de financement de projets diminuer de près de 150 M€ et aujourd'hui les taux de succès des projets soumis sont ridicules, donnant le sentiment d'un choix qui devient aléatoire. Cela n'est pas raisonnable alors que **le moyen le plus vertueux et exigeant de financer la recherche est de s'assurer que les financements vont aux meilleures équipes, les plus dynamiques.** Parallèlement à une relance de ses moyens, l'agence doit être incitée à mieux s'assurer de l'originalité et du caractère innovant des projets qu'elle va financer. Dans un pays où les chercheurs et enseignants chercheurs restent principalement fonctionnaires, la prise de risques en matière de projets doit résolument être récompensée et donc constituer un critère décisif de choix de financements publics, à l'instar de ce qui se vérifie dans le privé.

La **poursuite du programme d'investissements d'avenir** va également dans ce sens. Ce programme a permis de soutenir l'émergence de sites universitaires de premier plan mondial ; il a également permis de reconnaître, avec des visibilité sur leurs financements de l'ordre de 10 ans, ce qui était tout à fait exceptionnel, des laboratoires d'excellence, des équipements importants, et des infrastructures touchant à tous les domaines de recherche. Il est absolument nécessaire de poursuivre dans ce sens et de **donner une**

nouvelle impulsion à ce programme : chacun voit bien, presque 10 ans après son lancement, qu'il est le seul à même de dégager des soutiens de long terme, dans une logique d'excellence appliquée dans la durée. Car sa logique n'est pas celle d'un financement pérenne qui s'enliserait au sein d'institutions dans une logique d'équi-répartition, mais celle d'un investissement de long terme, avec en perspective la recherche d'un impact maximal.

Au-delà de ces grands financements, il est essentiel de s'attacher à l'avenir de ceux qui seront la communauté de la recherche de demain, au sein des universités ou au sein des organismes de recherche. En ce qui concerne les jeunes chercheurs, il paraît urgent d'**adapter la loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique** aux contraintes et spécificités de la recherche. Son application sans discernement a en effet fragilisé les jeunes chercheurs et ingénieurs non statutaires, et de manière totalement contre-productive, a menacé leur poursuite d'activités dans le domaine scientifique. La fonction de chercheur mérite d'être financièrement revalorisée. Deux axes de réflexion doivent ainsi être privilégiés en termes de ressources humaines pour la recherche afin que ces parcours exigeants restent attractifs : la rémunération des chercheurs ; la mise en place de contrats de recherche pour les post-doctorants, qui puissent accompagner la durée totale d'un projet de recherche.

La dichotomie entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée est aujourd'hui derrière nous. La question qui se pose est celle des recherches à visée sociétale, de recherches qui ne sont pas uniquement organisées en disciplines, mais sont davantage orientées sur de grandes questions de société. Ce sont bien évidemment des thèmes qui doivent émerger grâce à l'ANR ou aux Investissements d'avenir. La manière d'y répondre doit être élaborée en consultation avec les chercheurs eux-mêmes. Ce dialogue est essentiel car eux seuls sont au fait des grandes émergences de la science à l'international, de la concurrence mondiale et des domaines et talents qu'il convient de renforcer en France. Les fruits de ces travaux doivent alors inspirer le Gouvernement dans son action au quotidien.

La logique de **simplification est particulièrement essentielle dans le domaine de l'innovation**, où la multiplicité d'acteurs, cumulant des objectifs similaires, rend le système totalement illisible voire dissuasif, en particulier pour les opérateurs privés, notamment industriels. On ne compte plus le nombre de rapports et d'analyses sur le sujet. Le constat est unanime mais il est urgent de faire, c'est-à-dire passer à l'action et clarifier les rôles des différents acteurs impliqués, pour éviter la dispersion d'énergie. L'enjeu n'est pas de déplacer la valorisation des recherches et les portefeuilles de brevets d'un acteur à un autre, nouvellement créé, il est de réussir à se doter d'un dispositif qui collectivement réussit mieux au service du développement économique du pays. **C'est pourquoi la gestion des projets sera simplifiée selon le principe de l'évaluation a posteriori assortie de sanctions plutôt que l'actuel dispositif des comptes-rendus lourds au cours de la vie des projets. L'évaluation a posteriori** règlera en partie la question délicate des fonctions supports des programmes de recherche qui constitue en l'état le frein majeur aux réponses aux appels d'offre.

Ainsi, et comme cela est mentionné dans les propositions de François Fillon intéressant l'entrepreneuriat, il convient de privatiser les unités de valorisation de la recherche qui seraient dirigées par des entrepreneurs. Ces entités (par exemple les SATT, qui doivent gérer des capitaux) seraient alors à même de prendre des parts en capital dans les start-up créées à partir de leurs innovations et surtout seraient autonomes dans leur recrutement et leur gestion.

Enfin, concernant **la recherche publique-privée**, pour laquelle le **crédit Impôt-Recherche** est aujourd'hui un outil connu et maîtrisé par les entreprises, l'idée générale est – comme pour beaucoup de politiques publiques – de **stabiliser ce qui fonctionne bien** et de **simplifier ce qui fonctionne mal** à tout le moins lourdement et, en définitive, s'avère contre-productif. En réalité, la question ressort davantage de la fiscalité des entreprises, sujet sur lequel François Fillon a fait des propositions innovantes. Mais au-delà, la « carotte » financière ne doit pas profiter aux seules entreprises : une sorte de « bonus dotation » pourrait profiter aux laboratoires dont l'activité de

partenariats avec les entreprises atteindra un seuil que l'on pourrait fixer raisonnablement à 40% de leur activité.

Parce que le rapprochement de la recherche et de l'industrie se fait essentiellement par les personnes, il faudra développer les possibilités de passerelles. Et sans doute étendre un dispositif de chaires industrielles qui permet à l'industrie de soutenir des chercheurs et des thèmes qui les intéressent, y compris très fondamentaux, sur plusieurs années, en veillant à préserver la liberté du chercheur : celle-ci est toujours le meilleur moyen d'apporter des innovations et de nouveaux regards pour des filières industrielles d'avenir.

Favoriser la créativité, investir, attirer ou conserver les plus brillants jeunes chercheurs, se pense désormais dans une dimension internationale, et avant tout européenne. Il est dès lors essentiel de **réinvestir les orientations européennes de recherche**, en sortant d'un discours simpliste et incantatoire sur la recherche de financements des programmes cadres. Une des questions politiques clés, autrement plus profonde, est celle de **la manière dont la France construit ses priorités de recherche**, et dont elle **les articule avec ses partenaires européens**. L'exemple de la recherche sur la maladie d'Alzheimer, dont la programmation conjointe au niveau européen a été initiée par le gouvernement Fillon, est excellent et doit être poursuivi, amplifié dans d'autres domaines, pour lesquels la dimension européenne est la seule à même de dégager des solutions. La France participe à plusieurs de ces initiatives dans le domaine du climat, de l'eau, de l'agronomie, de l'épidémiologie

génétique et la logique européenne doit encore s'accroître dans ces domaines. C'est dans ce cadre européen que les universités et les organismes doivent non seulement pouvoir profiter des compétences nouvelles mises à leur disposition par la déconcentration opérée des personnels de l'administration centrale, mais encore bénéficier d'incitations afin de ne plus être uniquement présents mais, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui, devenir les vrais porteurs de ces projets européens.

Plus généralement, notre société dans son ensemble doit davantage **tirer profit de la forte capacité de recherche du pays**, et de son excellence. Avoir une recherche de haut niveau est une tradition française, en exploiter les résultats en termes de politique publique est plus inédit. Par exemple, nous avons les meilleurs chercheurs en sciences cognitives et sur le fonctionnement du cerveau mais ils sont peu écoutés par le système éducatif, nous avons des équipes exceptionnelles en matière de santé publique, en économie, en sociologie de l'innovation, et pourtant nos administrations restent très étanches et peu ouvertes à leurs travaux. La plupart de nos dirigeants, tout en affirmant la nécessité d'innover et le besoin de recherche fondamentale, ne s'intéressent pas vraiment à la science et, en tout cas, ne montrent pas leur volonté de l'encourager par des actes. Sans doute la formation des dirigeants publics et privés de notre pays devrait inclure des enseignements sur la démarche scientifique. Inscire cette dimension au cœur de la décision publique est aussi déterminant pour développer une société basée sur l'innovation.



FILLON2017.FR

241, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. : 01 58 36 23 64
WWW.FILLON2017.FR